

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/031/AGE

**DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE
L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à
des associations animant des Accueils de Jeunes.**

2026-567-DGAPM-DJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Selon les dernières données du recensement, les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 19,4% de la population marseillaise. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre. On comptait en 2021 (INSEE) 169 000 jeunes âgés de 15 à 29 ans. C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale (accès aux stages, à l'apprentissage, à l'emploi, accès à une couverture santé, au 1er logement, accès à la culture...).

Dans le cadre de sa politique globale en faveur de la jeunesse, la Ville de Marseille propose, de concert avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, de soutenir financièrement les Accueils de Jeunes, lieux d'émancipation et d'apprentissage de la citoyenneté, développés par des associations sur l'ensemble des secteurs de la Ville.

Pour rappel, les Accueils de Jeunes sont des Accueils collectifs de mineurs (14-17 ans) bénéficiant d'une convention dérogatoire avec les services de l'État, leur singularité réside dans le fait qu'ils permettent au public de circuler librement et qu'il n'y a pas d'obligation en termes de participation aux différents projets et actions.

Cette souplesse des Accueils de Jeunes est destinée à favoriser les projets organisés par les jeunes, notamment sur les temps propices que sont le soir, les mercredis, samedis et durant les vacances scolaires. La libre adhésion contribue à l'émancipation des jeunes. Les actions s'inscrivent dans un projet éducatif établi par la structure.

En soutenant les Accueils de Jeunes par un financement dédié, la Ville de Marseille soutient des acteurs de territoire qui connaissent les besoins des jeunes et des professionnels, et qui contribuent au dialogue et à la conduite des projets municipaux en faveur de la jeunesse.

Une répartition des crédits est ainsi proposée à destination de 25 structures labellisées accueils de jeunes dont quatre structures sur notre secteur pour un montant total de 255 000 Euros (deux cent cinquante cinq mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont approuvées, selon le tableau ci-dessous, les versements des subventions aux associations labellisées "Accueil de jeunes" de notre secteur :

Tiers	Association	Adresse	N° Dossier	Montant
11577	ASSOCIATION FAMILIALE DU CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE (AFAC)	VILLA EMMA AVENUE ROGER SALZMANN 13012 MARSEILLE	0001411 8	5500
2248 0	SYNERGIE FAMILY – les Caillols	4-6 rue Berthelot 13014 MARSEILLE	0001393 3	7000
2248 0	SYNERGIE FAMILY – Centre Social La Rouguière	4-6 rue Berthelot 13014 MARSEILLE	18217	8500
1159 1	Centre Social les Escourtines	AEC les Escourtines LA MILLIERE 15 TRAVERSE DE LA SOLITUDE 13011 MARSEILLE	0001714 3	14500

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions et avenants ci-annexés.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions et lesdits avenants ainsi que tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 La dépense totale s'élève à 255 000 Euros (deux cent cinquante cinq mille Euros), dont 35 500 Euros (trente cinq mille cinq cents Euros) pour des associations de notre secteur. Les crédits de paiement afférents à l'opération sont prévus au budget principal 2026 nature 65748.11 - fonction 338 - service 05032.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**